

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Avril les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément au code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : CAPUOZZO Aurélie, PERRETTA Margaux, GIANESELLO Laurent, CARRÉ Gilles , GRUNFELDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Paul, MME THOUVENOT Géraldine, Marie-Claude CALLIZOT.

Absents excusés : Valérie DRIDE, procuration donnée à PERRETTA Margaux, DESTREMONT Jean-Paul, procuration donnée à GRUNFELDER Jean-Marc, WOIRHAYE Daniel procuration donnée à KLEIN Jean-Paul.

Absents: /

Secrétaire de Séance : Aurore DART

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande aux membres du Conseil si le compte rendu de la séance précédente a bien été réceptionné. M. KLEIN informe le Maire qu'il n'a pas réceptionné ce compte rendu. Aucune objection n'est faite sur celui-ci.

1. TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes communales par rapport à l'année dernière. Les taux sont les suivants :

TFB : 24.76% (10.50 % part communale + 14.26% part départementale)

TFNB : 40%

2. BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2022 présenté par le Maire, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de Fonctionnement : 414853.38€

Section d'Investissement : 442536.00 €

3. CONTRAT PRESTATAIRE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire évoluer les logiciels professionnels du secrétariat de la mairie afin de faciliter l'accès aux dispositifs de dématérialisation et de prévoir une maintenance de ces logiciels. Il présente l'offre Horizon Villages Cloud présentée par JVS MAIRISTEM.

Le contrat porte sur :

- La cession et la mise en place des licences bibliothèque logiciels Horizon CLOUD,
- L'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance technique,
- Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans

La facturation se décompose comme suit :

1^{ère} Année

Droit d'accès logithèque HV CLOUD 3204€ TTC

Remise commerciale 345.60€ TTC

Montant Net Droit d'accès logithèque HV CLOUD : 2858.40€ TTC

Forfait annuel Logithèque HV CLOUD : 4320.00€ TTC

Coût total : 7178.40€ TTC

Années suivantes

Montant Net Forfait annuel Logithèque HV CLOUD : 4320.00€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte : la proposition de contrat Horizon Villages Cloud proposée par JVS MAIRISTEM,

Autorise : Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à signer tous les contrats à intervenir.

4. POSE CANIVEAU EVACUATION EAUX PLUVIALES RUE DU NEUFBOURG

Le Maire informe le Conseil Municipal que la voirie dans la rue du Neufbourg nécessite des travaux de réfection, d'amélioration et/ou de mise en sécurité, afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des administrés.

La pose d'un avaloir est nécessaire ainsi que le raccordement au réseau des eaux pluviales.

Le devis de l'entreprise BARBA estime les travaux à 6028.13€ HT soit 7233.76€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation de ce projet.

5. APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

Institué par la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, le DICRIM (**Document d'information sur les risques majeurs**), est un document destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mis en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui a été établi et précise que ce document obligatoire sera à disposition du public en Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Dans ces conditions, après avoir pris connaissance du DICRIM, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le DICRIM élaboré dans le cadre du plan communal de sauvegarde, dont un modèle sera annexé à la présente délibération ;
- confier à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

Le DICRIM est adopté à l'unanimité.

DIVERS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, à la demande de la Communauté de Communes du Sud Messin, la commune de Sillegny a adhéré à l'application PanneauPocket. Le coût de cette application est pris en charge par la Communauté de Communes du Sud Messin.

Monsieur Le Maire indique également que l'inscription des nouveaux élèves aux écoles de Sillegny se fait maintenant en Mairie. L'information a été faite sur PanneauPocket, Facebook, affichage et documents distribués aux élèves dans les écoles de la commune.

La séance est levée à 21h30



Le Maire,

Jean-Marc GRUNFELDER